

# Sécurité à la chasse : les règles d'or

La sécurité des chasseurs et des autres usagers de la nature est une priorité permanente pour la FDC 05 ainsi que pour tout chasseur. Voici donc les règles fondamentales à respecter pour chasser en toute sécurité.



## Pour tous les chasseurs

- Port des effets fluorescents
- Manipulation de l'arme canon vers le sol ou le ciel dans une zone sécurisée
- Prise en compte son environnement et identification des zones de tir
- Tir fichant sur un animal formellement identifié et entièrement visible
- Transport de l'arme totalement déchargée et sous étui ou démontée

- Hors action de chasse : arme déchargée, ouverte et chambre vide visible
- Courtoisie avec les autres usagers

## Mesures complémentaires en chasse collective

- Identification des participants sur le carnet de battue
- Rappel des consignes de sécurité avant chaque battue

- Signalisation de la zone de chasse (pose/dépose panneaux)
- Se signaler aux voisins, matérialisation des angles de sécurité de 30° et de la zone de tir
- Ne pas quitter son poste avant le signal de fin de battue
- Signaler au plus vite au responsable de battue tout événement à même de nuire à la sécurité et/ou de perturber le bon déroulement de la chasse

## En savoir plus sur la réglementation

→ Schéma départemental de gestion cynégétique, arrêtés préfectoraux d'ouverture/fermeture de la chasse, sécurité à la chasse, plan de gestion de sanglier et le règlement intérieur et de chasse de la société de chasse. (téléchargeables sur [www.fdc05.com](http://www.fdc05.com))



Rappel des consignes de sécurité

## La formation « responsables de battue » : une obligation !

Elle vise à former et à sensibiliser les responsables de battues aux responsabilités ainsi qu'aux règles d'organisation de la sécurité en battue.

La formation se déroule sur une journée au centre de formation de la FDC 05 du Poët avec des ateliers théoriques et pratiques.

Plusieurs sessions sont proposées chaque année en octobre et en novembre.

D'ici 2022, il est obligatoire que chaque société de chasse dispose de responsables formés : présidents et chefs de battue.

**Si vous n'avez pas encore suivi ce stage n'attendez plus, inscrivez-vous ainsi que vos chefs de battue !**

(modalités d'inscriptions sur [www.fdc05.com](http://www.fdc05.com))

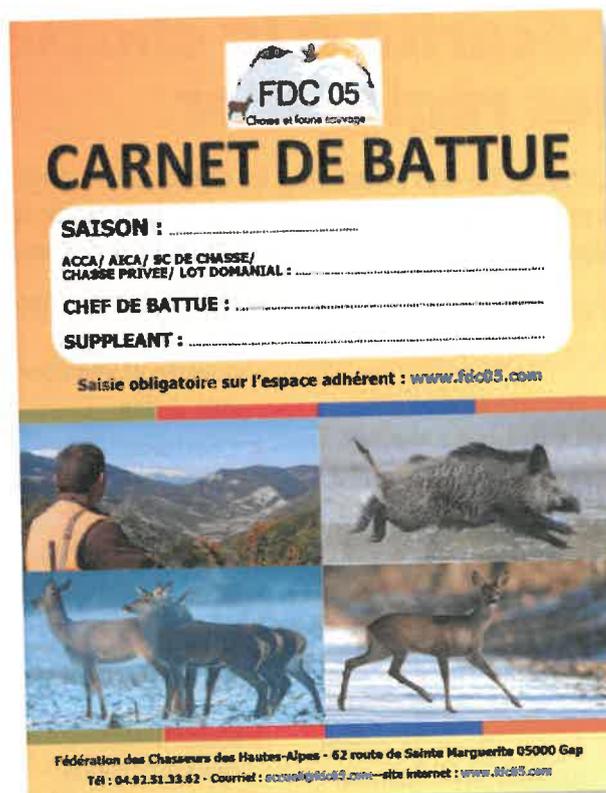
## Nouveau carnet de battue

Un nouveau carnet de battue est désormais disponible à la FDC 05 au prix de 10 €.

Obligatoire pour chasser en battue, il permet entre autres de consigner les participants et le tableau de chasse de chaque battue. Il rappelle également les règles d'organisation de la chasse en battue ainsi que les consignes de sécurité à rappeler avant chaque sortie.



Lionel BLANCHOZ, Technicien Formation et Thierry CHEVRIER, Directeur de la FDC 05



## L'assureur des chasseurs



### Spécialiste des assurances chasse

- Votre chien assuré à partir de 50 €\*
- Votre abri de chasse à partir de 155 €
- Responsabilité Civile Organisateur de chasse (ACCA, société de chasse, chasse privée, etc...)
- Véhicules (tarifs compétitifs - 8 000 km par an)

Possibilité de souscription en ligne

[www.valassur.com](http://www.valassur.com)

\* Tarif pour un chien sans pedigree ne chassant pas le grand gibier

TERRASSUR COURTAGE - Pascal MOYSE - N° ORIAS 20003176  
BP 13 - 11 rue du Professeur Trémolières - 25800 VALDAHON  
03 81 25 01 10 - [terrassur@terrassur.fr](mailto:terrassur@terrassur.fr)